

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
AUX ENGAGEMENTS PRIS LORS DE LA RENCONTRE
TECHNIQUE DU 5 JUIN 2009**

Engagement 1 :

Préambule :

La Régie note que la prévision de la demande en puissance à la pointe 2011-2012 a évolué à la baisse de 586 MW entre l'État d'avancement 2008 du Plan d'approvisionnement et la révision de mars 2009 du Distributeur.

Demandes :

1.1 Le Distributeur anticipe-t-il à court ou moyen terme une baisse additionnelle de la demande, provenant par exemple des plus récentes indications relativement à sa clientèle industrielle, lesquelles n'auraient pas été considérées dans la révision de mars 2009 de la prévision de la demande ?

Réponse :

La plus récente prévision disponible intègre des baisses additionnelles de la demande provenant essentiellement du secteur industriel. Ainsi, par rapport à la prévision de l'état d'avancement 2006 du *Plan d'approvisionnement 2005 2014*, cette plus récente prévision indique maintenant une demande en puissance à l'hiver 2011-2012 inférieure de près de 340 MW (plutôt qu'une diminution d'environ 150 MW selon la prévision de mars 2009, tel qu'indiqué à la pièce HQD 1, Document 1, page 5).

1.2 Si oui, veuillez calculer l'impact prévu de cette baisse additionnelle sur les besoins en puissance à la pointe 2011-2012.

Réponse :

Voir la réponse à la question 1.1.

1.3 Le cas échéant, veuillez indiquer si ce report des besoins en puissance permettrait au Distributeur d'intégrer le présent projet au projet CATVAR.

Réponse :

Le besoin de puissance réactive n'est pas affecté de façon significative par la diminution prévue des besoins en puissance de 340 MW. Cela s'explique d'abord du fait que la diminution de la charge provient principalement du secteur industriel grande entreprise, lequel est alimenté par le réseau de transport. L'ajout

de Mvar est requis surtout pour compenser la charge du réseau de distribution, dont une bonne partie provient du chauffage, usage qui a crû depuis l'état d'avancement 2006 du *Plan d'approvisionnement 2005 2014*. En outre, la diminution de la charge est localisée principalement à l'extérieur de la région de Montréal, alors que la puissance réactive additionnelle est requise dans la région de Montréal.

1.4 A partir de quelle baisse additionnelle de puissance, le besoin de 1000 Mvar pourrait être reporté dans le temps, voire deviendrait non requis.

Réponse :

Le Distributeur estime qu'il faudrait une diminution des besoins de pointe de quelques milliers de MW pour reporter dans le temps le besoin de puissance réactive additionnelle.

Voir également la réponse à la question 1.3.

Engagement 2 :

Demande :

2.1 Veuillez expliquer pour quelles raisons le Transporteur n'est pas en mesure de rencontrer, avec ses propres équipements, le besoin identifié pour la pointe 2011-2012.

Réponse :

L'installation de condensateurs sur le réseau de transport requiert des délais d'approvisionnement et d'installation sur le réseau de plus de 36 mois. Ainsi, la solution du Distributeur est la seule permettant de respecter le critère de pointe exceptionnelle en 2011-2012.

Engagement 3 :

Demandes :

3.1 Veuillez confirmer qu'aucun équipement afférent au volet CAT du projet à venir CATVAR ne sera installé dans le projet faisant l'objet de la présente demande.

Réponse :

Le Distributeur confirme qu'aucun équipement afférent au volet CAT du projet à venir CATVAR ne sera installé dans le projet faisant l'objet de la présente demande.

- 3.2** Veuillez identifier, parmi les équipements qui seront installés dans le projet du 1000 Mvar, ceux qui devront être retirés pour être remplacés par d'autres équipements lors de la réalisation du projet CATVAR en spécifiant les coûts associés.

Réponse :

Des équipements installés dans le projet 1000 Mvar, seul le boîtier de commande manuelle sera modifié dans le projet CATVAR pour permettre la télécommande. Toutes les pièces du boîtier de commande manuelle seront réutilisées sauf le module d'opération manuelle (soit une partie de l'intérieur du boîtier) qui sera remplacé par le module de télécommande. Le Distributeur estime à environ 1000 \$ par boîtier la valeur du matériel retiré lors de cette opération.

Dès que le boîtier de télécommande sera disponible et que le projet CATVAR sera autorisé, le Distributeur installera seulement des boîtiers de télécommande, évitant ainsi la mise à niveau et le remplacement de matériel. Dans le projet CATVAR, le Distributeur proposera un mécanisme permettant d'ajuster les coûts du présent projet en fonction des éléments récupérés dans le projet CATVAR.

Engagement 4 :

Demande :

- 4.1** Pour quelles raisons (techniques, temporelles, ou autres) le Distributeur a-t-il séparé le projet du 1000 Mvar du projet CATVAR.

Réponse :

Le plan original du Distributeur consistait à présenter un seul projet soit le projet CATVAR. Vu l'urgence du besoin de puissance réactive du Transporteur et compte tenu des délais de réalisation, le Distributeur doit commencer dès 2009 l'installation

de condensateurs afin d'atteindre la quantité de Mvar requis pour le respect du critère de pointe exceptionnelle en 2011-2012.

Le projet CATVAR est plus complexe et il reste des éléments importants à compléter avant de le soumettre à la Régie. Compte tenu des délais nécessaires à la finalisation des études en cours et à l'autorisation et à la réalisation de ce projet, le Distributeur ne serait pas en mesure d'installer à temps la quantité requise de batteries de condensateurs pour la pointe 2011-2012.